

# DOSSIER D'INSCRIPTION MASTER MEEF Année universitaire 2021/2022

(à imprimer en recto uniquement)

Photo à  
Coller ici

## PARCOURS CHOISI <sup>(1)</sup>

- Master 1 MEEF (site de Lille)**
- Professeurs des écoles
  - Professeurs des collèges et lycées <sup>(2)</sup>, précisez la discipline : \_\_\_\_\_
- Master 2 MEEF <sup>(3)</sup> (préparation au concours de la session 2022)**
- Professeurs des écoles - Précisez l'académie :  
 Amiens ou  Lille
  - Professeurs des collèges et lycées (site d'Arras) <sup>(4)</sup>, précisez la discipline : \_\_\_\_\_

Civilité <sup>(1)</sup> :  Madame  Monsieur

NOM patronymique : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom marital : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Ville de naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature du candidat :

### Pièces obligatoires :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum-vitae (CV) faisant ressortir vos formations suivies
- Une copie de vos relevés de notes (du bac à ce jour)
- Une copie de l'ensemble de vos diplômes depuis l'obtention du baccalauréat
- Le règlement des frais de dossier : 50 euros à l'ordre de l'IFP
- Le règlement de la formation
- L'engagement financier
- L'attestation de participation à la JAPD, JADC ou la notification d'exemption médicale accompagnée du certificat si moins de 25 ans
- Attestation de paiement de CVEC (en 3 exemplaires)
- Demande de stage en responsabilité
- Autorisation « droit à l'image »

### Pièces complémentaires <sup>(5)</sup> :

- Le justificatif de votre niveau B2 en langues vivantes ou équivalent
- Le justificatif de votre obtention de la certification C2i2e
- Tout justificatif dérogatoire (père/ mère de trois enfants, sportif de haut niveau)
- Le justificatif pour aménagement des examens (situation de handicap)
- L'attestation de pré-accord « Enseignement Catholique »
- L'attestation de suivi de la formation spécifique « Enseignement Catholique » (suite à votre pré-accord)

**A RETOURNER AU PLUS TARD LE 18 JUIN 2021 PAR COURRIER <sup>(6)</sup>**

- (1) Cocher la ou les case(s) correspondante(s)
- (2) En Master 1, pour le 2<sup>nd</sup> degré dans les disciplines suivantes : Allemand, Anglais, Eco/Gestion, Histoire/Géographie, Lettres Modernes, Mathématiques, Physique/Chimie et Sciences de la Vie & de la Terre - Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions
- (3) Si vous étiez déjà inscrit(e) à l'IFP en 2020/2021, il est inutile de joindre à nouveau vos relevés de notes et diplômes déjà transmis
- (4) En Master 2, pour le 2<sup>nd</sup> degré dans les disciplines suivantes : Anglais et Histoire/Géographie
- (5) Pièces à joindre si vous êtes concerné(e)
- (6) IFP – Service inscriptions Master MEEF – Nathalie CAPART – 236 rue du Faubourg de Roubaix – CS 40003 – 59041 LILLE CEDEX

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à la Direction de l'IFP, représenté par Bruno SEBIRE, Directeur de l'IFP pour la finalité suivante : Formation Initiale - Suivi du parcours MEEF - Les destinataires de ces données sont : Comptabilité, Rectorat, Université Catholique de Lille, INSPE.

La durée de conservation des données est de 5 ans. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à la Direction de l'IFP.

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.



Institut de Formation  
Pédagogique  
Enseignement Catholique  
Hauts-de-France

Institut de Formation Pédagogique

## CONTRAT D'ENGAGEMENT FINANCIER

**L'engagement financier est à remettre en deux exemplaires (les pages 2 à 11 + le RIB si prélèvement automatique)**

et accompagné des pièces demandées à :

Institut de Formation Pédagogique  
236 rue du Faubourg de Roubaix  
59041 LILLE Cedex

Etudiant(e) concerné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

A : .....

Pays de naissance : .....

Nationalité : .....

MASTER 1 ou 2 - MEEF

## Scolarité

Montant total de la scolarité pour la formation choisie :

- 1350 euros en M1 ou M2 MEEF
- 80 euros de frais de conventionnement avec l'INSPE (exonération pour les étudiants boursiers)

Mode de règlement <sup>(1)</sup> :

- Je confirme mon inscription définitive à l'Institut de Formation Pédagogique et joins la somme de **350 euros d'arrhes** <sup>(2)</sup> et **80 euros** de frais de conventionnement par chèque à l'ordre de l'Institut de Formation Pédagogique (débité en juillet 2021)
- J'opte et m'engage pour le versement du reste de la scolarité : **1000 euros** <sup>(1)</sup> :
  - Par chèque à l'ordre de l'INSTITUT DE FORMATION PEDAGOGIQUE
    - Paiement en 1 fois - débité le 25 septembre 2021
  - Par prélèvement automatique (le 25 du mois)  
*Compléter le document joint et ajouter un Relevé d'Identité Bancaire*
    - 1 prélèvement automatique - le 25 septembre 2021
    - 10 prélèvements automatiques - entre septembre 2021 et juin 2022

**Important : la poursuite de votre inscription ne sera prise en compte qu'à la réception du contrat d'engagement financier et de son règlement**

Membre de l'Université  
Catholique de LILLE

**LILLE**

236 rue fbg de Roubaix  
59041 Lille cedex

Tél 03 20 21 97 80  
www.ifp-hdf.fr

(1) Cocher les cases correspondantes

(2) Les arrhes restent dues. Remboursement en cas de non obtention de la licence pour une inscription en Master 1 MEEF ou du Master 1 MEEF pour une inscription en Master 2

2/13

**1 Institut 3 sites de formation**  
■ AMIENS ■ ARRAS ■ LILLE



Institut de Formation  
Pédagogique  
Enseignement Catholique  
Hauts-de-France

## Cas particulier

Je suis en attente d'un accord de prise en charge des frais de ma formation <sup>(1)</sup> :

- Si le financement de ma formation est refusé, j'abandonne mon projet d'inscription.
- Si le financement de ma formation est refusé, je prends personnellement en charge les frais de ma formation (dans ce cas, je complète la partie précédente « mode de règlement » et je joins le règlement de la formation).

**NB** : les demandes de financement sont généralement établies dans le cadre d'une reconversion et doivent être adressées à votre employeur ou à pôle emploi et non à l'IFP.

(1) Cocher la case correspondante



Institut de Formation  
Pédagogique  
Enseignement Catholique  
Hauts-de-France

Institut de Formation Pédagogique

## La cotisation de vie étudiante et de campus (CVEC)

La CVEC est instituée par la Loi « Orientation et réussite des étudiants », promulguée le 8 mars 2018.

Chaque étudiant, en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur, doit obligatoirement obtenir son attestation d'acquiescement de la CVEC **par paiement ou exonération** avant de s'inscrire dans son établissement, en se connectant sur le site [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)

Dans les 2 cas, les étudiants devront s'identifier avec leur compte **MesServicesEtudiants** ou le créer à cette occasion.

S'acquiescer de sa CVEC est très simple :

- Pour les étudiants **redevables** : le paiement se fait en ligne, par carte bancaire. A défaut, le paiement en espèces est possible auprès de La Poste (toutes les informations utiles sont sur le site).
- Pour les étudiants **exonérés** :
  - o les boursiers des ministères de l'ESRI (l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), de la culture ou de l'agriculture, ayant une notification 2021/2022 sont automatiquement reconnus, et se voient délivrer immédiatement et automatiquement une attestation d'exonération ;
  - o les demandeurs d'asile, bénéficiaires de la protection subsidiaire ou réfugiés déposent les pièces justifiant leur demande d'exonération ;
  - o les futurs boursiers, n'ayant pas encore de justificatif, doivent payer et demander leur remboursement a posteriori (demande à faire au CROUS avant le 31 mai 2022).

A l'issue de la procédure, une **attestation nominative** d'acquiescement de la CVEC est délivrée à chaque étudiant s'acquiesçant de celle-ci : il doit la présenter pour toute inscription en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.

Cas particulier : si vous êtes inscrit(e) en formation continue (*formation prise en charge par un employeur ou par un organisme collecteur*), vous n'êtes pas concerné(e) par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.

## Bourse du CROUS

Merci de nous indiquer si vous êtes boursier(e) ou non, en cochant ci-dessous la case correspondante :

- boursier(e) (et je joins ma notification de bourse du CROUS) ;
- non boursier(e).

Membre de l'Université  
Catholique de LILLE

LILLE

236 rue fbg de Roubaix  
59041 Lille cedex

Tél 03 20 21 97 80  
www.ifp-hdf.fr

4/13

1 Institut 3 sites de formation  
■ AMIENS ■ ARRAS ■ LILLE



Institut de Formation  
P é d a g o g i q u e  
Enseignement Catholique  
Hauts - de - France

Institut de Formation Pédagogique

## CONTRAT D'ENGAGEMENT FINANCIER

A retourner en deux exemplaires à l'Institut de Formation Pédagogique – LILLE

*Mention à recopier intégralement par le répondant financier.*

« Je soussigné(e), (Prénom et NOM) \_\_\_\_\_

né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

agissant en tant que répondant financier m'engage au règlement, même en cas d'abandon des études en cours d'année académique 2021/2022, de la participation aux frais de scolarité et des frais complémentaires de cet(te) étudiant(e). J'ai bien noté que la participation aux frais de scolarité sera majorée de 20 euros par relance du fait d'une échéance non honorée. Une relance sera produite tous les 8 jours ouvrés après la date d'encaissement prévue. En cas de démarche contentieuse, un forfait de 200 euros viendra s'ajouter à la somme due. En cas de démission avant la rentrée, les 350 euros d'arrhes restent dues et constituent le montant du dédit ».

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Le non-respect des engagements financiers en cours d'année pourra entraîner la non inscription de l'étudiant(e) aux examens. La loi 78-17 du 6 janvier 1978, s'applique ici. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Fait à \_\_\_\_\_ en deux exemplaires, le \_\_\_\_\_

Le signataire déclare avoir pris connaissance des informations et des modalités d'exécution du présent contrat dont le détail figure en annexe.

Signature pour accord  
de l'étudiant(e)

Signature du  
répondant financier

Signature du représentant de l'IFP  
et cachet de l'établissement

LILLE

236 rue fbg de Roubaix  
59041 Lille cedex





Institut de Formation  
Pédagogique  
Enseignement Catholique  
Hauts-de-France

Institut de Formation Pédagogique

## CONTRAT D'ENGAGEMENT FINANCIER

**L'engagement financier est à remettre en deux exemplaires (les pages 2 à 11 + le RIB si prélèvement automatique)**

et accompagné des pièces demandées à :

Institut de Formation Pédagogique  
236 rue du Faubourg de Roubaix  
59041 LILLE Cedex

Etudiant(e) concerné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

A : .....

Pays de naissance : .....

Nationalité : .....

MASTER 1 ou 2 - MEEF

### Scolarité

Montant total de la scolarité pour la formation choisie :

- 1350 euros en M1 ou M2 MEEF
- 80 euros de frais de conventionnement avec l'INSPE (exonération pour les étudiants boursiers)

Mode de règlement <sup>(1)</sup> :

- Je confirme mon inscription définitive à l'Institut de Formation Pédagogique et joins la somme de **350 euros d'arrhes** <sup>(2)</sup> et **80 euros** de frais de conventionnement par chèque à l'ordre de l'Institut de Formation Pédagogique (débité en juillet 2021)
- J'opte et m'engage pour le versement du reste de la scolarité : **1000 euros** <sup>(1)</sup> :
  - Par chèque à l'ordre de l'INSTITUT DE FORMATION PEDAGOGIQUE
    - Paiement en 1 fois - débité le 25 septembre 2021
  - Par prélèvement automatique (le 25 du mois)  
*Compléter le document joint et ajouter un Relevé d'Identité Bancaire*
    - 1 prélèvement automatique - le 25 septembre 2021
    - 10 prélèvements automatiques - entre septembre 2021 et juin 2022

**Important : la poursuite de votre inscription ne sera prise en compte qu'à la réception du contrat d'engagement financier et de son règlement**

Membre de l'Université  
Catholique de LILLE

**LILLE**

236 rue fbg de Roubaix  
59041 Lille cedex

Tél 03 20 21 97 80  
www.ifp-hdf.fr

(3) Cocher les cases correspondantes

(4) Les arrhes restent dues. Remboursement en cas de non obtention de la licence pour une inscription en Master 1 MEEF ou du Master 1 MEEF pour une inscription en Master 2

7/13

**1 Institut 3 sites de formation**

■ AMIENS ■ ARRAS ■ LILLE



Institut de Formation  
Pédagogique  
Enseignement Catholique  
Hauts-de-France

## Cas particulier

Je suis en attente d'un accord de prise en charge des frais de ma formation <sup>(1)</sup> :

- Si le financement de ma formation est refusé, j'abandonne mon projet d'inscription.
- Si le financement de ma formation est refusé, je prends personnellement en charge les frais de ma formation (dans ce cas, je complète la partie précédente « mode de règlement » et je joins le règlement de la formation).

**NB** : les demandes de financement sont généralement établies dans le cadre d'une reconversion et doivent être adressées à votre employeur ou à pôle emploi et non à l'IFP.

(1) Cocher la case correspondante





Institut de Formation  
Pédagogique  
Enseignement Catholique  
Hauts-de-France

Institut de Formation Pédagogique

## La cotisation de vie étudiante et de campus (CVEC)

La CVEC est instituée par la Loi « Orientation et réussite des étudiants », promulguée le 8 mars 2018.

Chaque étudiant, en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur, doit obligatoirement obtenir son attestation d'acquittement de la CVEC **par paiement ou exonération** avant de s'inscrire dans son établissement, en se connectant sur le site [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)

Dans les 2 cas, les étudiants devront s'identifier avec leur compte [MesServicesEtudiants](#) ou le créer à cette occasion.

S'acquitter de sa CVEC est très simple :

- Pour les étudiants **redevables** : le paiement se fait en ligne, par carte bancaire. A défaut, le paiement en espèces est possible auprès de La Poste (toutes les informations utiles sont sur le site).
- Pour les étudiants **exonérés** :
  - o les boursiers des ministères de l'ESRI (l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), de la culture ou de l'agriculture, ayant une notification 2021/2022 sont automatiquement reconnus, et se voient délivrer immédiatement et automatiquement une attestation d'exonération ;
  - o les demandeurs d'asile, bénéficiaires de la protection subsidiaire ou réfugiés déposent les pièces justifiant leur demande d'exonération ;
  - o les futurs boursiers, n'ayant pas encore de justificatif, doivent payer et demander leur remboursement a posteriori (demande à faire au CROUS avant le 31 mai 2022).

A l'issue de la procédure, une **attestation nominative** d'acquittement de la CVEC est délivrée à chaque étudiant s'acquittant de celle-ci : il doit la présenter pour toute inscription en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.

Cas particulier : si vous êtes inscrit(e) en formation continue (*formation prise en charge par un employeur ou par un organisme collecteur*), vous n'êtes pas concerné(e) par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.

## Bourse du CROUS

Merci de nous indiquer si vous êtes boursier(e) ou non, en cochant ci-dessous la case correspondante :

- boursier(e) (et je joins ma notification de bourse du CROUS) ;
- non boursier(e).

Membre de l'Université  
Catholique de LILLE

LILLE

236 rue fbg de Roubaix  
59041 Lille cedex

Tél 03 20 21 97 80  
www.ifp-hdf.fr

9/13

1 Institut 3 sites de formation  
■ AMIENS ■ ARRAS ■ LILLE







Institut de Formation  
Pédagogique  
Enseignement Catholique  
Hauts-de-France

## DEMANDE DE STAGE EN RESPONSABILITE

Civilité <sup>(1)</sup> :  Madame  Monsieur

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**DEMANDE UNE INSCRIPTION EN MASTER 1** <sup>(1)</sup>

- a l'intention de s'inscrire au concours de l'enseignement privé et :
- sollicite un stage en responsabilité rémunéré de 4 semaines dans l'Enseignement Catholique <sup>(3)</sup>
  - sollicite un stage non rémunéré de 4 semaines dans l'Enseignement Catholique
  - sollicite un autre stage de 4 semaines, précisez votre demande :  
\_\_\_\_\_

- a l'intention de s'inscrire au concours de l'enseignement public et :
- sollicite un stage en responsabilité rémunéré <sup>(2)</sup> de 4 semaines dans l'Enseignement Catholique <sup>(3)</sup>
  - sollicite un stage non rémunéré de 4 semaines dans l'Enseignement Catholique
  - sollicite un autre stage de 4 semaines, précisez votre demande :  
\_\_\_\_\_

**DEMANDE UNE INSCRIPTION EN MASTER 2** <sup>(1)</sup>

- a l'intention de s'inscrire au concours de l'enseignement privé et :
- sollicite un stage en responsabilité rémunéré de 12 semaines dans l'Enseignement Catholique <sup>(3)</sup>
  - sollicite un stage non rémunéré de 12 semaines dans l'Enseignement Catholique
  - sollicite un autre stage de 12 semaines, précisez votre demande :  
\_\_\_\_\_

- a l'intention de s'inscrire au concours de l'enseignement public et :
- sollicite un stage en responsabilité rémunéré <sup>(2)</sup> de 12 semaines dans l'Enseignement Catholique <sup>(3)</sup>
  - sollicite un stage non rémunéré de 12 semaines dans l'Enseignement Catholique
  - sollicite un autre stage de 12 semaines, précisez votre demande :  
\_\_\_\_\_

Membre de l'Université  
Catholique de LILLE

**LILLE**

236 rue fbg de Roubaix  
59041 Lille cedex

Tél 03 20 21 97 80  
www.ifp-hdf.fr

(1) Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

(2) Les stages rémunérés seront prioritairement attribués aux étudiants inscrits aux concours de l'enseignement privé

(3) Sous réserve de l'obtention du pré-accord « Enseignement Catholique »



Institut de Formation  
Pédagogique  
Enseignement Catholique  
Hauts-de-France

Institut de Formation Pédagogique

## Autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image/la voix d'une personne majeure

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image de personnes majeures (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués à la personne majeure.

*Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)  
Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*

Je soussigné(e) :

NOM : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse du domicile : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Autorise l'IFP à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser, à titre gratuit et non exclusif, la (ou les) photographie(s) me représentant ainsi que mon témoignage recueillis.

La présente autorisation porte notamment sur une diffusion par ou sous le contrôle direct de l'IFP sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiche...) ou dématérialisé, via Internet et en particulier sur les sites gérés par l'IFP.

La présente autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de temps.

Les photographies et la voix pourront être exploitées et utilisées directement par l'IFP, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- presse ;
- livre ;
- carte postale ;
- exposition ;
- publicité ;
- projection publique ;
- concours...

**Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.**

**Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.**

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

Membre de l'Université  
Catholique de LILLE

LILLE

236 rue fbg de Roubaix  
59041 Lille cedex

Tél 03 20 21 97 80  
www.ifp-hdf.fr

13/13

**1 Institut 3 sites de formation**  
■ AMIENS ■ ARRAS ■ LILLE